

Accords franco-algériens– coût pour les finances publiques

Rapport d'information présenté en commission des Finances de l'Assemblée nationale

Charles Rodwell présente aujourd'hui son rapport sur le coût pour les finances publiques des accords entre la France et l'Algérie en matière d'immigration et de protection sociale, co-écrit avec Mathieu Lefèvre. Avec Gabriel Attal, il appelle l'exécutif à dénoncer ces accords, notamment celui de 1968.

Dans quel contexte s'inscrit la publication de ce rapport ?

Le 6 août dernier, Emmanuel Macron demande au gouvernement d'agir « avec plus de fermeté et de détermination » envers le régime algérien et suspend l'accord signé en 2013 par la France et l'Algérie concernant les exemptions de visa sur les passeports officiels et diplomatiques. Cette décision fait suite **au refus du régime algérien de libérer les otages français qu'il détient, Christophe Gleizes et Boualem Sansal. Le président de la République et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ont eu raison de mener ces négociations coûte que coûte, jusqu'à leur terme.** Qu'auraient dit leurs pourfendeurs, si un belliqueux coup de menton avait définitivement condamné nos concitoyens détenus ?

Avec Gabriel Attal et notre groupe, **nous soutenons le durcissement de leur riposte envers le régime algérien.** C'est dans ce contexte que s'inscrit la publication de ce rapport parlementaire.

De ces travaux, Charles Rodwell tire trois enseignements.

Premier enseignement : l'intention initiale de l'Accord franco-algérien de 1968 a été totalement dévoyée, par 50 ans de décisions politiques néfastes et de jurisprudences extensives. Cet accord était destiné à maîtriser l'immigration de travail et à restreindre l'immigration familiale et pour soins. Ses dévoiements et ses extensions successifs ont provoqué l'effet inverse et **une explosion des coûts de cet accord pour les finances publiques.** Notre première évaluation estime ce coût à **au moins 2 milliards d'euros chaque année pour le contribuable français.**

Ce chiffre n'est qu'une estimation, pour une raison : **l'Etat est totalement désarmé pour évaluer la portée de ce type d'accord pour nos finances publiques**, notamment en matière de dépenses sociales. Cet aveuglement est préoccupant, tant pour notre démocratie que pour notre sécurité et nos finances publiques. **Nous appelons l'Etat à refonder ses méthodes pour collecter et mobiliser toutes les données statistiques nécessaires à cette évaluation, y compris celles fondées sur la nationalité** des bénéficiaires de prestations sociales (RSA, prime d'activité, ASPA, AME) et familiales.

Deuxième enseignement : la France est la seule des deux parties à continuer d'appliquer l'accord de 1968 et les accords migratoires successifs signés avec l'Algérie. **Le refus, par le régime algérien, de respecter ses engagements rend la situation intenable et inacceptable**, tant pour la sécurité des Français que pour les conditions de vie des citoyens algériens présents sur notre territoire (*exemples dans la note de synthèse ci-jointe*).

Troisième enseignement : le statut dérogatoire dont bénéficie les ressortissants algériens en France en vertu de l'accord de 1968 porte une **atteinte fondamentale au principe constitutionnel d'égalité, notamment entre citoyens étrangers (hors-UE) présents sur le territoire français** (*exemples en page 4 de la note de synthèse ci-jointe*).

Avec Gabriel Attal, Charles Rodwell appelle donc l'exécutif à dénoncer l'accord franco-algérien de 1968 :

- Au nom de **la reprise en main de nos flux migratoires et du rétablissement de nos comptes publics**, deux inquiétudes majeures pour les Français.
- Au nom du principe constitutionnel d'égalité. **Un citoyen algérien ne devrait avoir ni moins, ni davantage de droits qu'un autre citoyen étranger (hors-UE) sur le territoire français.** A l'inverse, **un citoyen binational franco-algérien est un citoyen français comme un autre ;** par cette remise en cause de l'accord, **nous voulons mettre fin à leur instrumentalisation et à leur stigmatisation permanentes**, tant par l'extrême-gauche que par l'extrême-droite.
- Au nom de la normalisation des relations entre la France et l'Algérie. **L'accord de 1968 est le fruit d'un héritage colonial lourd ; tous les pourfendeurs de la colonisation devraient donc le dénoncer.** Tant d'autres irresponsables cherchent à mettre de l'huile sur le feu, par une provocation permanente du régime algérien. Pour notre part, nous n'aspirons qu'à une seule chose : la normalisation de nos relations. **L'abrogation de ces accords doit nous permettre d'écrire une nouvelle page de notre histoire commune.**

A propos de Charles Rodwell : Député de la 1^{re} circonscription des Yvelines, membre de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Charles Rodwell est rapporteur spécial de la commission des finances pour la mission budgétaire « Immigration, asile, intégration ». En février 2025, il lance officiellement son think tank « Ensemble, Français ! » avec un objectif : combattre l'insécurité culturelle dans laquelle sont plongés des millions de Français, en faisant de l'identité française le cœur du projet politique de son parti, Renaissance. En octobre 2025, il publie un rapport parlementaire sur les implications budgétaires des accords bilatéraux entre la France et l'Algérie en matière d'immigration et de protection sociale. Membre du conseil d'administration de Business France, il a également présidé la commission d'enquête de l'Assemblée nationale visant à lever les freins à la réindustrialisation de la France dont les conclusions ont été présentées en juillet 2025.